

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2014**

**Date de convocation : 5 décembre 2014**

**Date d'affichage : 5 décembre 2014**

L'an deux mil quatorze, le vendredi 12 décembre 2014, à 20 heures 15,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELION, Maire de Rantigny

Etaient présents : Dominique DELION, Maire, Christine GAUCHER, Aziz AMANAR, Alain MALLET, Danielle DENIS, Jean François BAILLY, Adjoint au Maire, Catherine TAMPERE, Corinne LOTH, Marie GAUTHIER, Julien VIGNOULLE, Benjamin PIRES, Yves DORION, Béatrice LEFEVRE, Jean Claude BARBERY, Philippe BURNER, Farid BACHIR, Pierre DOISE, Sabrina MOULIOM, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Ophélie VAN ELSUWE (pouvoir à Christine GAUCHER), Laurence MAUGERY, Nicolas DOVERGNE (Pouvoir à Danielle DENIS), Christian HUGONET (pouvoir à Farid BACHIR).

Était absente : Gaëlle VERITE

-----

Le Maire procède ensuite à l'appel nominal des conseillers présents.

Mme Christine GAUCHER est désignée comme secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

**1) Décisions modificatives**

Le budget primitif 2014 a été adopté dans l'urgence, des recettes et dépenses n'ont pas été prévues. Suite à un problème avec le logiciel, les restes à réaliser 2013 de la somme de 345 000€ n'ont pas été reportés.

Un projet de décisions modificatives a été examiné et approuvé par la commission finance.

Le Maire propose au Conseil municipal d'adopter les modifications apportées par les décisions modificatives suivantes au titre de l'exercice budgétaire 2014, telles que présentées ci-dessous :

## FONCTIONNEMENT

### Recettes à rajouter

#### 013 Atténuations de charges

6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	2 800,00€
------	---	-----------

#### 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services

7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	490,40€
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseign	273,55€

#### 73 Impôts et taxes

7336	Droits de place	297,00€
7321	Fonds national péréquation ressources intercommunales	13 863,00€

#### 74 Dotations et participations

74121	Dotation de solidarité rurale	24 061,00€
74748	Autres communes	2 250,00€

#### 77 Produits exceptionnels

7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 678,40€
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par l	721,02€

**Total recettes à rajouter : 47 434,37€**

### Dépenses à rajouter

#### 011 Charges à caractère général

60611	Eau et assainissement	2 000,00€
60622	Carburants	3 000,00€
61551	Matériel roulant	5 000,00€
616	Primes d'assurance	14 100,00€
6184	Versement organismes (apprentissage, formation)	1 400,00€
6247	Transports collectifs	13 500,00€

#### 012 Charges de personnel et frais assimilés

6478	Autres charges sociales diverses	8 000,00€
------	----------------------------------	-----------

#### 65 Autres charges de gestion courante

6535	Formation	434,37€
------	-----------	---------

**Total dépenses à rajouter : 47 434,37€**

### Dépenses à déduire

#### 011 Charges à caractère général

60628	Autres fournitures non stockées	4 000,00€
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00€
60632	Fournitures de petit équipement	8 000,00€
61521	Terrains	5 950,00€
61523	Voies et réseaux	3 000,00€
617	Études et recherches	5 000,00€

6281	Concours divers (cotisations...)	1 000,00€
63512	Taxes foncières	1 600,00€
6358	Autres droits	2 500,00€

**012 Charges de personnel et frais assimilé**

6411	Rémunération principale personnel titulaire	33 100,00€
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 000,00€

**022 Dépenses imprévues**

022	Dépenses imprévues	19 840,93€
-----	--------------------	------------

**65 Autres charges de gestion courante**

6574	Subventions aux associations	7 000,00€
------	------------------------------	-----------

**Total dépenses à déduire 96 990,93€**

**Dépenses à rajouter**

**012 Charges de personnel et frais assimilés**

6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	600,00€
6413	REMUNERATION PRINC PERSL NON TIT	13 000,00€
6417	Rémunérations des apprentis	2 600,00€
6454	Cotisations ASSEDIC	100,00€
6475	Médecine du travail	850,00€

**023 Virement à la section d'investissement**

023	Virement à la section d'investissement	79 840,93€
-----	--	------------

**Total dépenses à rajouter : 96 990,93€**

**INVESTISSEMENT**

**Dépenses à rajouter**

**16 Emprunts en euros**

1641	Emprunts en euros	7 214,38€
------	-------------------	-----------

**21 Immobilisations corporelles**

2135	Installations générales, agencements, aménagements	21 179,72€
------	--	------------

**23 Immobilisations en cours**

2315	Installations, matériel et outillage techniques	3 410,50€
------	---	-----------

<b>2313</b>	<b>Restes à réaliser 2013 à reporter sur 2014</b>	<b>345 000,00€</b>
-------------	---	--------------------

**Total dépenses à rajouter : 376 804,60€**

## Recettes à rajouter

### 10 Dotations, fonds divers et réserves

10222	FCTVA, OPFI opération financière	123 299,99€
10226	Taxe d'aménagement OPFI opération financière	3 663,68€

021	virement de la section de fonctionnement	79 840,93€
<i>Total recettes à rajouter</i>		<i>206 804,60€</i>

## Dépenses à déduire

### 21 Immobilisations corporelles

21312	Bâtiments scolaires	10 000,00€
2313	Constructions	160 000,00€

*Total dépenses à déduire* *170 000,00€*

**Total de :** **376 804,60€**

Ces décisions modificatives sont approuvées à l'unanimité.

### 2) Location salle Paul Eiselé

La location de cette salle n'a pas vocation à être rentable. Son coût de fonctionnement est élevé et les tarifs pratiqués sont très en dessous des prix de location des autres communes pour une durée assez longue du vendredi 16h30 au lundi matin 9h00.

M. Jean Claude BARBERY demande si le règlement de la salle spécifie de ne pas faire de bruit après 22h00 et remarque que l'isolation est mauvaise au plan énergétique.

M. Philippe BURNER pense, qu'avant de voir les tarifs, il faudrait voir le fonctionnement de la salle (location pour un seul jour, ...) car il est trop restrictif et la salle est très difficile à obtenir.

M. Dominique DELION répond qu'il faut effectivement travailler le dossier mais pas lors du Conseil municipal, et qu'il faut également penser aux contraintes (état des lieux, dégradations, matériel, ménage ...). Notre urgence est d'abord l'équilibre financier. Les tarifs seront mis en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les contrats n'étant pas encore signés.

Il faudra effectuer un travail de fond et tout poser. Il faut déjà afficher la tarification et lui trouver plus tard une autre forme. L'occupation de la salle le dimanche après une manifestation culturelle a déjà été regardée.

Monsieur le Maire soumet au vote deux tarifications, différentes au niveau du tarif pour les personnes n'habitant pas la commune :

La 1<sup>ère</sup> proposée par le bureau municipal :

- Rantignysiens : 500 €
- Extérieurs : 750€
- Personnel et élus : 250€

Votes Pour : 3

Abstention : 1

La 2<sup>ème</sup> proposée par la commission finance :

- Rantignysiens : 500 €
- Extérieurs : 800€
- Personnel et élus : 250€

Votes Pour : 18

Abstention : 1

La 2<sup>ème</sup> proposition est adoptée à la majorité.

A la question de Pierre DOISE demandant si un courrier va être envoyé aux personnes qui ont réservé la salle pour 2015 pour les informer du changement de prix de location, il est répondu positivement.

### **3) Adhésion de la Vallée Dorée au Syndicat mixte "Oise Très Haut Débit"**

Par délibération en date du 6 novembre 2013, le Conseil communautaire a étendu ses compétences au Très Haut Débit. Puis en date du 19 mai 2014, le Conseil communautaire a autorisé le Président à adhérer au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD).

Cependant, Monsieur le Sous Préfet a informé la Vallée Dorée "qu'en application de l'article L.5214-27 du CGCT, cette demande doit recueillir l'accord des conseils municipaux de ses communes membres, dans les conditions de majorité prévues à l'article L.5211-5 du même code".

C'est pourquoi, Monsieur le Président de la Communautés de communes a demandé de soumettre à notre conseil l'adhésion de la Communauté de communes au SMOTHD.

Ce syndicat a été créé afin d'assurer le déploiement du très haut débit sur le département de l'OISE et permettre d'obtenir des fonds pour la construction du réseau fibre optique. Les communes sont porteuses de ce projet et en votant elles permettent à la Vallée Dorée d'obtenir les financements, ce qu'elles ne peuvent pas faire seules. Sur uniquement la Vallée Dorée, le montant des travaux se montent à environ 3,8 millions d'euros qui est une somme colossale.

A l'horizon de 2017, il est important de faire aboutir ce projet.

Une partie du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) sert à alimenter le SMOTHD;

Des appels d'offres ont déjà été lancés, et vu la situation actuelle, les prix sont plus bas, c'est le bon moment, pour investir dans un outil qui favorisera le développement économique si nécessaire en ces temps difficiles.

L'adhésion de la communautés de communes, la Vallée Dorée, au SMOTHD est approuvée à l'unanimité.

## **Transformation de poste d'ATSEM**

Considérant qu'un agent de notre commune, Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, est inscrit sur le tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2014, et suite à l'avis favorable à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2014 de la Commission Administrative Paritaire, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour la transformation d'un poste d'Agent Spécialisé des Écoles Maternelles Principal 2<sup>ème</sup> classe en poste d'Agent Spécialisé des Écoles Maternelles 1<sup>ère</sup> classe, catégorie C, afin de permettre à cet agent d'être nommé dans ce nouveau grade.

Avec la réforme des rythmes scolaires, les ATSEM ont été "malmenées" depuis septembre 2014. Elles ont été sollicitées pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), surtout avec les petits qui avaient besoin, avec le départ des enseignants dès 15h45, de têtes connues. Elles ont su répondre à ces changements.

La transformation du poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2<sup>ème</sup> classe en poste d'Agent Spécialisé des Écoles Maternelles 1<sup>ère</sup> classe est approuvé à l'unanimité.

### **4) Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement**

Les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire, à l'unanimité, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des agents fonctionnaires momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget;

### **5) Autorisation signature du Maire pour le protocole "Voisins Vigilants"**

Une réunion d'information pour la population du dispositif "Voisins vigilants" a eu lieu le 12 novembre 2014.

Le dispositif "Voisins vigilants" s'appuie sur la vigilance des voisins d'un même quartier pour lutter contre les actes de délinquance, et en premier lieu, les cambriolages. Les voisins manifestent leur esprit de responsabilité et de citoyenneté en étant attentifs aux faits inhabituels et à leur propre sécurité, le tout en étroite collaboration avec les forces de l'ordre.

Les voisins vigilants s'intéressent à la vie de leur quartier, se connaissent et sont attentifs les uns aux autres.

Le Maire, Dominique DELION propose au Conseil municipal d'adhérer à ce dispositif et de l'autoriser à signer la convention avec Monsieur le Sous-Préfet.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'adhésion de la Ville de Rantigny au dispositif "Voisins vigilants" et autorise Monsieur le Maire à signer le protocole "Participation citoyenne" avec Monsieur le Sous Préfet de Clermont.

**6) Question de M. Philippe BURNER inscrite à l'ordre du jour, à sa demande.**

A la demande de M. Philippe BURNER, Conseiller municipal, il a été inscrit à l'ordre du jour la question suivante : "Quels sont les problèmes qui ont empêché que les commissions Finances, Travaux et urbanisme, Entrepreneuriat et développement économique, Patrimoine, communication n'ont fait l'objet d'aucune convocation depuis votre élection ?"

Au sujet de la commission finance, M. Dominique DELION répond qu'elle a été réunie tardivement à cause des décisions modificatives qu'il a fallu identifier. Il a fallu évaluer l'ensemble des recettes mais aussi l'ensemble des dépenses. Des dépenses 2013 ont été réglées en 2014.

M. Philippe BURNER pensait qu'en tant qu'élus, ils allaient participer un peu plus activement à la vie de la commune, notamment au niveau de l'élaboration du PLU et ne veut pas apprendre au dernier moment que celle-ci est terminée.

M. Dominique DELION rappelle que la ville de Rantigny travaille avec un cabinet d'urbanisme et que le conseil a été convié à une réunion d'information avec le cabinet Urba Service, afin de présenter la phase de diagnostic, le 30 octobre 2014. Depuis le début de la phase de diagnostic, les règles d'urbanisme ont changé (loi ALUR, SCOT...). Maintenant que nous connaissons mieux les contraintes, nous allons pouvoir avancer. Il était inutile de réunir une commission qui aurait travaillé dans un cadre mal défini. L'efficacité est privilégiée et les commissions ne sont réunies que si elles sont en capacité de travailler correctement.

D'autre part, l'équipe municipale est complètement nouvelle. Elle a eu à prendre en compte beaucoup de manifestations qui font partie de la vie communale (fête de Rantigny, soirée citoyenne, goûter et repas des aînés, concerts, Marché de Noël...). Nous n'avons pas pu être sur tous les fronts et nous n'avons vu à aucun moment M. BURNER se retrousser les manches.

Elle a eu à faire face également à la réforme des rythmes scolaires, à mettre en place le travail avec les agents, ce qui a mobilisé énormément de temps. De plus avec l'entreprise CATERPILLAR qui ferme, il a fallu un travail quotidien pour maintenir le dialogue. Il n'y a pas eu de volonté de mettre à l'écart les élus d'opposition mais Dominique DELION s'adresse à ceux qui se sentent concernés et souhaitent réellement s'impliquer au service de l'intérêt général.

Mme Béatrice LEFEVRE répond qu'elle participe à beaucoup d'évènements municipaux et demande si Monsieur le Maire s'adresse à tous les élus d'opposition ou seulement à M. BURNER.

M. Philippe BURNER déclare qu'il travaillera dorénavant différemment.

**7) Question de M. Pierre DOISE concernant prime 13<sup>ème</sup> mois personnel.**

M. Pierre DOISE demande des précisions sur le mode d'application de la prime du 13<sup>ème</sup> mois du personnel communal en cas de maladie.

Dominique DELION précise que la délibération prise en juin a été demandée par le trésorier, et que la 1<sup>ère</sup> délibération de 1982 faisait déjà mention d'un versement selon le temps de présence et que selon la loi, la délibération ne peut pas être transformée. Un jour de maladie entrainera une réduction d'1/30<sup>ème</sup> du traitement mensuel sur 6 mois soit 1/180<sup>ème</sup>.

**L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 22 heures 00**